

---

## Recommandations à destination des personnes cas possibles en attente de résultats COVID-19

---

Une infection Covid 19 a été suspectée chez vous. Un prélèvement a été réalisé pour confirmer ou infirmer cette infection car vivez ou travaillez dans une collectivité, ou êtes professionnel de santé...

Vous n'avez pas de critère d'hospitalisation, et vous pouvez rentrer à votre domicile dans l'attente des résultats.

Dans l'attente des résultats, vous devez :

- Rester à domicile, les visites sont proscrites
- Le confinement, dans la maison, est d'autant plus strict qu'il existe des personnes fragiles vivant au domicile (personnes âgées > 70 ans, pathologie chronique cardiaque, respiratoire, rénale, chimiothérapie ou autre traitement abaissant les défenses immunitaires, femmes enceintes, etc...) et sera réalisé dans une pièce dédiée, bien aérée. Elle vise à minimiser les contacts entre personnes et limiter la contamination des surfaces dans le logement. Cette pièce doit être aérée trois fois par jour ainsi que le reste du lieu de vie. Si plusieurs WC sont disponibles, un doit vous être dédié. En cas de WC partagé, une hygiène stricte doit être respectée (nettoyage eau de javel ou par lingettes désinfectantes).
- Si vous en disposez, portez un masque en présence de toute autre personne à votre domicile, en dehors des moments de sommeil et de restauration.
- Respecter une distance minimale de 1 mètre avec d'autres personnes, y compris durant les temps de repas/collation

Si vous portez un masque, il doit être changé toutes les 4h. Il doit être changé en cas de manipulation ou souillure.

Vous pouvez consulter une vidéo expliquant la bonne façon de porter un masque chirurgical sur le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=KuT1KNfJljc>

**Concernant les mesures d'hygiène**, il est recommandé de :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Eviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter immédiatement après utilisation
- En cours de repas, ne pas partager couverts, assiette ou verre
- Aérer toutes les pièces de la maison, 15 minutes par jour

Pour la demande d'arrêt de travail, veuillez-vous adresser à votre médecin.

En cas de résultat négatif, ces mesures peuvent être levées.

En cas de résultats positif, ces mesures doivent être poursuivies. Il faut se référer aux fiches « *Recommandations à destination des personnes cas confirmés COVID-19* » et « *Recommandations à*

*Actualisation au 1803020*

*destination des personnes cas confirmés COVID-19 professionnels de santé ». Pour votre entourage, il s'agit de la fiche « Recommandations à destination des personnes asymptomatiques contact d'un cas possible ou confirmé de COVID-19 ».*